

Compte-rendu de la réunion du département Diffusion, Distribution, Exploitation du 1er février 2024 à 12 heures.

Au programme de la réunion de ce 1er février 2024 : la problématique de l'expiration des certificats dans la signature des CPLs, la mise à jour de la RT-020 sur les projections en plein air et un point sur la journée CST Diffusion, Distribution, Exploitation.

1. Problématique de l'expiration des certificats dans les CPLs

Le premier janvier dernier, certaines signatures de CPLs créées par Deluxe sont arrivées à expiration mettant ainsi un certain nombre d'exploitants en difficulté puisque dans l'incapacité de projeter les films dans leurs salles. Cela ne concernait que les DCP SMPTE chiffrés. Jérémie Boisseau de Deluxe, explique que cela est dû au fait que la date d'un certificat de la signature de certains DCPs créé par Deluxe, arrivait à expiration fin 2023. Tous ces DCPs avait été créés par l'encodeur Cypher de Deluxe; Cet expiration n'aurait normalement pas dû impacter les cinémas selon lui. Seuls certains lecteurs, de certaines marques, ont été impactés. En urgence Deluxe a alors décidé de générer de nouvelles CPLs additionnelles avec une nouvelle signature et un nouveau certificat à jour pour ainsi éviter au maximum les écrans noirs dans les salles de cinéma. En parallèle, de nombreuses discussions ont eu lieu avec les constructeurs afin d'identifier qui était impacté et quelles réponses apporter. Il semblerait que la vérification de la date de la signature de la CPL ait été mal interprétée par certains fabricants (en l'occurrence GDC, Christie, Sony) lors de l'implémentation, expliquant ainsi que certains players ont été impactées et pas d'autres. Eric Cherioux précise que dans la "ST 430-2:2017 - SMPTE Standard - D-Cinema Operations — Digital Certificate" il y a en note informative que le temps référent (desired time) est dans la plupart des cas le temps présent (current time). Depuis l'incident le DCI a apporté une modification au DCSS (Digital Cinema System Specification) pour préciser qu'il faut prendre comme référent la date de création de la CPL (IssueDate) et non le temps présent pour valider les dates présentes dans la signature. Cela a créé un précédent qui devrait amener fabricants et laboratoires à être plus

vigilants. La ST 430-2 devrait être également mise à jour avec une note précisant cette “zone de flou”. De son côté, GDC précise quels serveurs vont être mis à jour. Un représentant de GDC abonde dans le sens d’Eric et de Deluxe sur les causes du problème et explique comment ils ont appréhendé cet incident qui a surpris tout le monde. Il semblerait que Dolby ait été moins impacté et qu’ils aient été en mesure d’anticiper davantage que GDC et Sony. Sony préparerait une mise à jour pour les SRX-R515 et R815. La réunion se poursuit par des retours d’expériences. Suite à cet incident, les exploitants impactés n’ont toutefois pas désiré communiquer sur les serveurs qu’ils utilisent et leurs nombres, et ce en dépit des requêtes formulées par les distributeurs et la FNCF. Il y a quelques années, La CST avait évoqué l’idée de mettre en place une base de données des salles afin d’obtenir plus de lisibilité sur leurs équipements. La crainte que cette base de données soit ensuite utilisée par des tiers à des fins commerciales avait mis fin au projet. L’incident autour de l’expiration des CPL serait l’occasion de reprendre les discussions sur ce sujet mais de manière plus encadrée. Il serait opportun que la CST et le département Diffusion, Distribution, Exploitation entament des discussions avec le CNC pour la mise en place de ce projet. A ce jour, les sources les plus fiables seraient les laboratoires comme Deluxe, mais elles ne sont pas en mesure de divulguer ces informations. Pour l’heure, la solution serait une mise à jour automatique de la base de données ARCENE¹. Un groupe de travail pourrait être mis en place autour de cette problématique.

2. Mise à jour de la CST RT-020 sur les projections en plein air

Eric Chérioux rappelle les grandes lignes de cette Recommandation Technique qui détaille les bonnes pratiques à adopter pour faire des projections en plein air dans les meilleures conditions possibles. Dans un premier temps, la CST RT-020 préconise d’utiliser du matériel de projection certifié par la DCI et doit passer du contenu DCP uniquement. Le document met également l’accent sur les conditions à réunir pour s’assurer du meilleur confort possible pour le spectateur et la nécessité de veiller à l’intégrité de l’œuvre projetée. Par exemple, l’écran de projection ne doit pas être détérioré. Une jauge maximum de personnes a également été définie en fonction de la taille de l’écran. Une partie revient sur la qualité de la projection en reprenant les principales préconisations de l’AFNOR. Concernant les projections de films en 35mm, le document appelle à se référer à la CST-RT-005² consacrée aux

¹ <https://www.cnc-arcene.fr/>

² <https://cst.fr/recommandations-techniques-cst/>

projections sur support argentique et sur laquelle le groupe de travail dédié à la CST-RT-020 continue de plancher notamment sur le point des mires à utiliser. A terme, le CNC devrait demander à toutes les DRAC d'intégrer la CST-RT-020 à toutes ses demandes d'agrément de projections en plein air. Il faut que le document soit envoyé à la Fédération des Editeurs de Films ainsi qu'à tous les syndicats de distributeurs. Le document doit être porté à la connaissance de tous les acteurs du cinéma de patrimoine et du cinéma en plein air. Le CNC ne pourra pas faire davantage que soutenir cette recommandation technique dans la mesure où il n'est pas possible d'imposer la projection sur DCP uniquement. Les discussions se poursuivent sur la nécessité de faire appel à un personnel qualifié et formé pour les projections en plein air.. Il est envisagé que la CST aille à la rencontre de l'association des maires de France pour les sensibiliser sur ce problème. [La CST-RT-020 est désormais accessible sur le site de la CST](#)

3. Journée CST Diffusion, Distribution, Exploitation

La CST organisera le mercredi 20 mars 2024 à la Fémis, une journée Diffusion, Distribution, Exploitation qui sera composée de tables rondes abordant directement les problématiques des secteurs de la diffusion, de la distribution et de l'exploitation. Parmi les problématiques qui seront évoquées lors de cette journée : les ratios d'image (qui fait l'objet d'un groupe de travail spécifique piloté par Eric Chérioux), les solutions d'accessibilité sensorielles dans les salles, l'impact écologique de la diffusion des œuvres. Ce dernier point sera l'occasion de faire venir des architectes de salles de cinéma afin de balayer toutes les problématiques inhérentes à ce thème. Le laser et le retrofit devraient cependant être évoqués lors d'une autre journée spéciale.